



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020**

AM/PB/LAG 1 - Dpt 2020/S/ 1524 /DAG  
Réf. : CRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 15 octobre 2020 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire, pour examiner les questions portées à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du vendredi 10 juillet 2020 a été approuvé à **L'UNANIMITE** des élu(e)s.

**FINANCES COMMUNALES**

**Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2020 – 2<sup>ème</sup> répartition.**

L'assemblée communale :

**APPROUVE** la liste des subventions de fonctionnement attribuées, telle que présentée ci-dessous :

ATTRIBUTAIRES	LIBELLES	MONTANTS EN EUROS
CIQ de Notre Dame Limite	Subvention annuelle de fonctionnement	200.00
Animateurs sociaux urbains sans Frontière	Fonds d'aide aux étudiants – mobilité en Europe	3 000.00
Cercle Populaire	Chorale et Orgue	380.00
Kalliste	Veillée corse	1 000.00
Centre Social de la Gavotte Peyret	Contrat enfance jeunesse : mini séjours	10 000.00
Comité Septémois pour la Paix	Journée Internationale du 21 Septembre	380.00
Collectif des Bibliothécaires COBIAC	Projet de lecture Liban Hermel	600.00
Centre Social de la Gavotte Peyret	Projet MOVE (mobilisation orientation vers l'emploi)	7 500.00
PACQUAM	Politique de la Ville : aide à la scolarité	4 000.00
Animateurs sociaux urbains sans frontière	Quinzaine solidarité	380.00
Tennis Club Septémois	Tennis à l'école	1 500.00
Centre Social de la Gavotte Peyret	Coopération décentralisée : soutien exceptionnel au club sport et culture d'Hermel au Liban dans le contexte de crise financière, économique et COVID	1 000.00
Les Fantaisies de Tata Patchouli	Subvention supplémentaire	150.00
Centre Social de la Gavotte Peyret	Transport ALSH délocalisé vacances d'été et d'automne 2020	8 000.00
Association des Parents d'Elèves (APE) école JEAN CRESPI	Arbre de Noël 2020	942.40
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) – Conseil local de l'école JULES FERRY	Arbre de Noël 2020	1 109.60
Fédération des Conseil de Parents d'Elèves (FCPE) – Conseil local de l'école FRANCOIS CESARI	Arbre de Noël 2020	2 956.40
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) – Conseil local des écoles TRANCHIER GIUDICELLI et JACQUES PREVERT	Arbre de Noël 2020	2 880.40
Collectif des Bibliothécaires COBIAC	Coopération décentralisée : caravane culturelle et artistique France Liban 2020	1 000.00
Association des maires et présidents d'intercommunalités des Alpes Maritimes	Aide aux sinistrés de la tempête Alex	2 500.00
Secours populaire	Aide aux sinistrés des intempéries du Gard du 19 septembre 2020	1 000.00

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions prévues pour les associations concernées.

**PRECISE** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2020 en section de fonctionnement – article 6574, chapitre 65.

**(Délibération n°01.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE)**

### FINANCES COMMUNALES

**Procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Création et modification des AP et CP existants.**

L'assemblée communale :

**APPROUVE** les suppressions, modifications et création d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement ainsi qu'il suit :

- Révision de sept Autorisations de Programme :
  - N° 2015 01 – Environnement, Programmation 2015-2017 : augmentation de 52 000 € pour atteindre un montant total d'AP de 942 000 €.
  - N° 2016 01 – Mise en accessibilité des bâtiments communaux : augmentation de 365 000 € pour atteindre un montant total d'AP de 1 635 000 €.
  - N° 2016 04 – Construction de la nouvelle cuisine centrale : augmentation de 80 000 € pour atteindre un montant total d'AP de 3 960 000 €.
  - N° 2017 03 – Aménagement des espaces extérieurs communaux 2017-2019 : augmentation de 26 702 € pour atteindre un montant total d'AP de 595 702 €.
  - N° 2017 10 – Equipement numérique des écoles élémentaires : augmentation de 8 000€ pour atteindre un montant total d'AP de 223 000 €.
  - N° 2018 01 – Vidéo protection Phase 2 : augmentation de 70 000 € pour atteindre un montant total d'AP de 770 000 €.
  - N° 2019 01 – Renouvellement de l'infrastructure informatique : augmentation de 70 000€ pour atteindre un montant total d'AP de 350 000 €.
- Création d'une nouvelle Autorisation de Programme :
  - N° 2020 05 – Agriculture, jardins partagés, nature en ville pour un montant de 50 000 € avec l'inscription de Crédits de Paiement 2020 à hauteur de 10 000 €.

Les modifications de la présente délibération portent à trente-trois le nombre d'Autorisations de Programmes en cours, pour un montant total de 23 770 702 €.

**PRECISE** que les nouveaux Crédits de Paiement ont été inscrits à la Décision Modificative n°1 de 2020, en section d'investissement.

**(Délibération n°02.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE)**

### FINANCES COMMUNALES

**Décision Modificative n°1 – Exercice budgétaire 2020.**

L'assemblée communale :

**APPROUVE** par nature, les propositions de dépenses et de recettes de Monsieur le Maire, qui s'élèvent à 8 470 918,18 € (*huit millions quatre cent soixante-dix mille neuf cent dix-huit euros*) en dépenses totales et à 4 458 456,59 € (*quatre millions quatre cent cinquante-huit mille quatre cent cinquante-six euros cinquante-neuf centimes d'euros*) en recettes totales.

**(Délibération n°03.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)**

### RESSOURCES HUMAINES

**Modification du tableau-type des emplois communaux – Année 2020.**

L'assemblée communale :

**APPROUVE** les propositions du tableau-type des effectifs.

**DECIDE** de fixer, conformément au tableau annexé à la présente délibération, les effectifs communaux autorisés au nombre de 202.

**APPROUVE** les modifications du poste de chargé de mission communication numérique et multimédia en contrat à durée indéterminée selon les modalités exposées par Monsieur le Maire.

**APPROUVE** les modifications du poste de chargé de mission sur les dispositifs contractuels en contrat à durée déterminée selon les modalités exposées par Monsieur le Maire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter en tant que de besoin, des personnels non titulaires afin de satisfaire à des besoins ponctuels, saisonniers ou induits par la nécessité de pourvoir aux remplacements de fonctionnaires momentanément indisponibles.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter en tant que de besoin, des personnels non titulaires en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires.

**(Délibération n°04.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE)**

### RESSOURCES HUMAINES

#### Mise à disposition partielle de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de personnel de la ville de Septèmes-les-Vallons.

L'assemblée communale :

**DECIDE** d'accepter la mise à disposition à 50 % auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence, d'un agent de la ville pour assurer la mission d'animation du site Natura 2000 « Chaîne de l'Etoile–Massif du Garlaban » pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et toute pièce nécessaire à son exécution.

**CHARGE** Monsieur le Maire de recouvrir les sommes correspondantes au bénéfice du budget de la Ville.  
(*Délibération n°05.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE*)

### RESSOURCES HUMAINES

#### Adhésion de la Ville au dispositif des contrats d'apprentissage.

L'assemblée communale :

**APPROUVE** le recours au contrat d'apprentissage.

**DECIDE** de conclure, dès la rentrée scolaire 2020-2021, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Médiathèque	1	Master Sciences information et bibliothèques	1 an

**PRECISE** que les frais de formation sont pris en charge par le CNFPT, à hauteur de 50 % de la valeur forfaitaire, soit 50 % de 6 700 euros. Le montant restant est à la charge de la collectivité.

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de fonctionnement, au chapitre 012 de nos documents budgétaires.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

(*Délibération n°06.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE*)

### RESSOURCES HUMAINES

#### Modalités de mise en œuvre du télétravail.

L'assemblée communale :

**DECIDE** l'instauration du télétravail au sein de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

**ADOpte** les modalités de mise en œuvre telles que proposées.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

(*Délibération n°07.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE*)

### RESSOURCES HUMAINES

#### Délibération pour la substitution de recouvrement dans le cadre dans le cadre d'une mise en œuvre de la protection fonctionnelle.

L'assemblée communale :

**AUTORISE** la substitution de recouvrement des indemnités de préjudice subi par deux fonctionnaires de police municipale, bénéficiaires d'une mesure de protection fonctionnelle et le paiement de la somme de 500 euros à chacun des deux agents ;

**AUTORISE** la mise en œuvre du droit de subrogation afin d'obtenir par toute voie de droit utilisable, d'une part la restitution par le prévenu défaillant du montant versé par la Ville aux agents victimes (1 000 euros), et d'autre part le paiement par ce dernier des frais irrépétibles prévus par l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale d'un montant de 1 000 euros ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes ;

**DIT** que les sommes nécessaires seront inscrites au budget.

(*Délibération n°08.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE*)

### RESSOURCES HUMAINES

#### Fixation des plafonds de prise en charge du compte personnel de formation.

L'assemblée communale :

**DECIDE** d'adopter les propositions concernant le compte personnel de formation dans les conditions suivantes :

- Les frais pédagogiques afférents au compte personnel de formation sont pris en charge par la collectivité dans la limite des crédits budgétaires sans dépasser toutefois un plafond annuel de 3 000 euros TTC par agent selon l'ordre de priorité suivant :
  - o Le reclassement d'un agent suite à un avis d'inaptitude,

- La prévention de l'usure professionnelle (physique ou psychique)
  - L'acquisition d'un diplôme, titre ou certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles
  - Les projets de reconversion, de mobilité professionnelle,
  - La préparation des concours et examens professionnels,
  - Les projets ayant une utilité pour la collectivité
- En cas de constat d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans justificatif, l'agent doit rembourser les frais pédagogiques engagés.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

*(Délibération n°09.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE)*

### RESSOURCES HUMAINES

**Versement d'une prime exceptionnelle aux agents de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19.**

L'assemblée communale :

**AUTORISE** le versement d'une prime exceptionnelle en fonction du niveau de la mobilisation des agents et de la durée de la mobilisation, selon les 3 niveaux suivants :

- Niveau 1 : personnel mobilisé en présentiel dans les services directement exposés aux risques pendant la période du 18 mars au 10 mai et jusqu'au 10 juillet pour les écoles, restauration, police municipale et crèches.
- Niveau 2 : personnel mobilisé en présentiel dans les services en tension permanente du fait des mesures exceptionnelles mises en place pendant la période du 18 mars au 10 mai : secrétariat général, CCAS, ressources humaines, éducation, état civil, informatique, communication, économie et vie locale.
- Niveau 3 : personnel mobilisé ayant eu un surcroît d'activité pendant la période du 18 mars au 10 mai.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

*(Délibération n°10.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE)*

### EDUCATION

**Approbation de la convention-type relative à l'utilisation temporaire des locaux scolaires du premier degré.**

L'assemblée communale :

**DECIDE** de mettre en place un mode de gestion par voie de convention, pour les associations utilisatrices de locaux scolaires du 1<sup>er</sup> degré, en-dehors des heures ou périodes au cours desquelles les locaux sont utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue.

**APPROUVE** la convention-type annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions à venir avec toutes les associations utilisatrices, actuelles ou à venir.

*(Délibération n°11.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE)*

### JEUNESSE

**Modification des tarifs applicables aux séjours accessoires organisés par l'Espace Jeunes Septèmes municipal en vue de la création d'un tarif adapté à un séjour de courte durée.**

L'assemblée communale :

**APPROUVE** la modification de la tarification relative aux séjours organisés par l'EJS municipal pour l'année 2020, afin de créer un nouveau tarif sur la base d'un séjour de 4 jours et 3 nuits, à savoir :

Tranche de Quotient Familial	Séjours accessoires
	Forfait 4j/3n
1	60 €
2	75 €
3	112 €

**DECIDE** que ce nouveau tarif est applicable à compter du 19 octobre 2020.

**APPROUVE** les dispositions qui s'appliquent en cas d'annulation des activités du fait du jeune ou de sa famille.

**PRECISE** que les autres tarifs votés antérieurement restent applicables.

*(Délibération n°12.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE)*

### ACTION SOCIALE

#### **Convention entre la ville de Septèmes-les-Vallons et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).**

L'assemblée communale :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention entre la Ville de Septèmes-les-Vallons et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

*(Délibération n°13.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE)*

### ACTION SOCIALE

#### **Reconduction de l'adhésion de la ville de Septèmes-les-Vallons à la Mission Locale de Marseille.**

L'assemblée communale :

**DECIDE** de renouveler l'adhésion de la ville de Septèmes-les-Vallons à la Mission Locale de Marseille.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

**PRECISE** que les crédits correspondant à la participation de la Ville ont été portés au Budget primitif 2020.

*(Délibération n°14.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE)*

### CULTURE

#### **Convention de partenariat culturel à passer avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Provence en scène ».**

L'assemblée communale :

**DECIDE** de passer une convention de partenariat culturel avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la saison 2020/2021, afin de bénéficier de son aide dans le cadre du dispositif « Provence en scène ».

**PRECISE** que cette convention pourra être renouvelée chaque année par tacite reconduction.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et à effectuer toutes les démarches y afférentes.

*(Délibération n°15.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE)*

### CULTURE

#### **Convention de la Ville avec la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le projet « la Lecture par Nature ».**

L'assemblée communale,

**APPROUVE** l'accès de la Commune au dispositif « la Lecture par Nature » proposé par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**DECIDE** de programmer l'animation le mercredi 2 décembre 2020 à la médiathèque Jorgi Reboul.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'accueil de la manifestation avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour la durée du mandat, en cas de reconduction de cette initiative.

*(Délibération n°16.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE)*

### CULTURE

#### **Collections de fonds spécifiques à la médiathèque Jorgi Reboul.**

L'assemblée communale :

**APPROUVE** l'intérêt des fonds spécifiques pour la ville de Septèmes.

**DECIDE** de conserver huit collections sans les désherber, selon tout mode approprié à leur format ou à leur état.

**AUTORISE** l'équipe de la Médiathèque à intégrer cette décision dans son document de politique documentaire et à l'appliquer aux collections sus citées.

*(Délibération n°17.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE)*

### COOPERATION INTERCOMMUNALE

#### **Désignation des représentant(e)s de la commune de Septèmes-les-Vallons au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Métropole Aix-Marseille-Provence.**

L'assemblée communale :

**DESIGNE :**

- Monsieur André MOLINO en qualité de membre titulaire
- Madame Sophie CELTON en qualité de membre suppléant

Pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

*(Délibération n°18.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE)*

## ENVIRONNEMENT

### Installation classée soumise à autorisation – Désignation des représentant(e)s de la ville de Septèmes-les-Vallons au Comité Local de Concertation Lafarge Ciments.

L'assemblée communale :

**DECIDE** de désigner comme représentants du Conseil Municipal, pour siéger au sein du Comité Local de Concertation de Lafarge Ciments :

- Madame Carole ALBOREO, conseillère déléguée à la biodiversité, mise en œuvre de la charte zéro phyto sur les espaces privés,
- Monsieur Bertrand CONNIN, conseiller délégué à l'agriculture et à la mise en œuvre du maraichage local, en lien avec le plan alimentaire territorial,
- Monsieur Patrick DUBESSE, conseiller délégué à la qualité de l'air et à la restauration du ruisseau Caravelle,
- Monsieur Patrick MAGRO, conseiller délégué à la gestion durable de la forêt et du sylvopastoralisme, et nature en ville.

**DEMANDE** le renouvellement des sièges de l'association Action Environnement Septèmes et ses Environs (AESE) ; de l'AS le Pré Vert et du CIQ des Caillols.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*(Délibération n°19.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE)*

## POLITIQUE DE LA VILLE

### Contrat de Ville 2015-2020. Validation de la programmation d'actions associatives 2020 pour le territoire de Septèmes-les-Vallons.

L'assemblée communale :

**DECIDE** d'approuver la programmation 2020 pour le territoire de Septèmes-les-Vallons du Contrat de Ville Marseille-Provence-Métropole 2015 – 2020, figurant en annexe.

**SOLLICITE** pour la réalisation des actions concernant la Commune de Septèmes, les subventions les plus élevées de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces décisions.

*(Délibération n°20.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE)*

## POLITIQUE DE LA VILLE

### Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre relative à l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les Quartiers Politique de la Ville du Conseil de territoire Marseille Provence, dont la ville de Septèmes-les-Vallons.

L'assemblée communale :

**APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'utilisation de l'abattement TFPB portant prolongation de ladite convention pour la période 2019 – 2022 ci-annexée.

**AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer le présent avenant et tous documents y afférents.

*(Délibération n°21.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE)*

## AMENAGEMENT DE L'ESPACE

### Strat2gie foncière – Signature d'une convention d'anticipation foncière sur le périmètre du Centre-Ville, conclue avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'assemblée communale :

**APPROUVE** la convention d'anticipation foncière ci-annexée conclue avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Etablissement Public Foncier PACA sur le secteur Centre-Ville.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et tous les documents y afférents.

*(Délibération n°22.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)*

## PATRIMOINE COMMUNAL

### Convention de servitudes de tréfonds entre la Commune et ENEDIS sur la parcelle en nature de voirie cadastrée AV n°78 sise Chemin de la Rougière – Avenue Victor Roman.

L'assemblée communale :

**APPROUVE** le projet de convention de servitudes de tréfonds entre la Commune et ENEDIS pour la mise en place des câbles souterrains Chemin de la Rougière – Avenue Victor Roman sous la parcelle cadastrée section AV numéro 78.

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention et tous documents y afférents.

*(Délibération n°23.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE)*

### PATRIMOINE COMMUNAL

#### **Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AN n°234 à la société ELGEA.**

L'assemblée communale :

**DECIDE** la cession de la parcelle cadastrée section AN numéro 234 partie « A » à la société ELGEA pour un montant de 46 700 euros hors taxes, hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

**DESIGNE** le Cabinet EXCEN - n°410 Chemin départemental 60 - 13120 GARDANNE, notaire de la Commune, pour établir l'acte afférent à cette transaction.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

**PRECISE** que le montant de la recette sera versé au budget communal.

*(Délibération n°24.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE)*

### PATRIMOINE COMMUNAL

#### **Convention relative à la cession à l'amiable à la Commune, de la sirène du réseau national d'alerte de l'Etat.**

L'assemblée communale :

**ACCEPTE** la cession à titre gracieux, de la sirène du Réseau National d'Alerte de l'Etat à la Commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer la convention de cession à l'amiable de la sirène du Réseau National d'Alerte de l'Etat.

*(Délibération n°25.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE)*

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### **Signature de la Charte de soutien à l'activité économique de proximité proposée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

L'assemblée communale :

**DECIDE** d'engager avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur une politique affirmée de valorisation de l'Artisanat auprès des administré(e)s et plus particulièrement de soutien des entreprises artisanales situées sur la Commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Charte de soutien à l'activité économique de proximité proposée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

*(Délibération n°26.10.2020 adoptée à l'UNANIMITE)*

### COMPTE RENDU

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 15.**